AMEDIE-T

DÉCEMBRE 2020 | NUMÉRO 2

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CONFLITS AU MOYEN-ORIENT

Lou Rouzé & Ophélie Vigne

Lors de la COP25, en décembre 2019, on pouvait lire sur des banderoles affichées à Madrid : « War causes climate change and climate change causes war »[1]. Pour la première fois de l'histoire, il est question d'aborder le sujet de l'impact climatique de la guerre lors de ce cycle de conférences. Conflits et environnement sont étroitement liés, et ce depuis toujours même si certains de leurs effets naissent des années après.

On entend par changement ou dérèglement climatique, la modification durable des paramètres statistiques du climat global de la Terre. Ces changements peuvent être la conséquence de différents facteurs. La Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques signée le 9 mai 1992[2] définit le « changement climatique » comme le terme désignant uniquement les changements dus aux activités humaines qui s'oppose au terme « variabilité climatique » désignant les changements climatiques d'ordre naturels. En opposition, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans ses travaux ne fait aucune différence entre le changement climatique dû aux variabilités naturelles ou aux activités humaines[3]. Ce phénomène peut entrainer des dommages importants : hausse du niveau de la mer, recul de la banquise arctique, fonte des glaciers, extrême variabilité des précipitations, fréquence et intensité accrues des tempêtes, sécheresse, déstabilisation des forêts, difficultés agricoles, extension des maladies tropicales… Depuis plusieurs années, des groupes, des chercheurs et des politiques s'inquiètent des potentielles conséquences sécuritaires du changement climatique. C'est le cas dans plusieurs régions du monde : l'Afrique du Nord, la Corne de l'Afrique, certains pays d'Asie centrale ou encore le Moyen-Orient.

Dans cette dernière région, les conflits ne cessent de proliférer et de dégrader le climat général du Moyen-Orient : la Syrie entre dans sa neuvième année de guerre civile, le conflit israélo-palestinien n'est toujours pas résolu, le conflit au Yémen perdure…

Au Moyen-Orient, les modèles climatiques prédisent généralement un climat plus chaud, plus sec et moins prévisible dans le futur qui pourrait avoir une influence néfaste sur les ressources mais aussi sur les sociétés en général : eau, agriculture, niveau de la mer ou encore migration. Il est indéniable que l'utilisation d'armes de toute sorte est la cause d'une dégradation de l'environnement, avec comme ricochet un effet néfaste sur le changement climatique. Mais il est important de noter que l'effet inverse est aussi constaté, c'est-à-dire qu'il y a un impact indirect du changement climatique sur les guerres.

[1] DAHL (R). " La guerre : une cause et conséquence de la crise climatique et personne n'en parle », Mr Mondialisation, 2020.
[2] Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, 1992.
[3] GIEC, 2007 : Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du GIEC, p30.

L'IMPACT INCONTESTABLE DES CONFLITS ARMÉS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU MOYEN-ORIENT

Un écosystème soumis à une dégradation environnementale découlant des conflits armés

Depuis toujours, les conflits armés n'ont pas pour unique conséquence dramatique de tuer les civils. Au contraire, ils touchent pleinement la société dans son ensemble, en mettant à mal l'économie du pays, et en déstabilisant le pouvoir politique chargé d'œuvrer pour les institutions publiques. L'État en guerre se voit alors complètement fragilisé devant des années de progrès qui partent en fumée. En 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a d'ailleurs souligné qu'il est « crucial de protéger l'environnement à tout moment, en particulier durant les conflits armés » et s'est dit « profondément préoccupée par les dommages infligés à l'environnement par certains moyens et méthodes de guerre »[4]. En effet, les citoyens sont directement victimes de ces dommages qui affectent leur santé physique, mentale ainsi que leurs moyens de subsistance[5] sur le court comme le long terme. La faune et la flore se voient directement touchées, l'eau, les sols et les terres contaminés, et l'air pollué. Des difficultés d'approvisionnement en eau et en nourriture apparaissent, combinées souvent à des chocs climatiques qui vont avoir des répercussions sur des décennies. Ces évènements creusent davantage les inégalités, et engendrent de nouvelles fragilités envers des personnes déjà vulnérables. Ces désastres ne doivent pas être sous-estimés puisque des effets sont encore mesurables un siècle plus tard.

En outre, il convient de souligner que les activités militaires engendrent de nombreux dégâts sur notre écosystème en période de pré-conflit, durant les combats, ainsi qu'a postériori de la guerre. En effet, les impacts environnementaux peuvent se produire avant même l'éclatement du conflit, c'est-à-dire lors de la phase ante bellum[6]. Se préparer à faire la guerre augmente assurément la production d'armements, qui nécessite le pillage des ressources naturelles mais aussi une forte consommation d'énergie industrielle. Par ailleurs, durant le conflit armé, les impacts sont davantage dévastateurs : destruction par les bombardements, incendies, radiations liées aux armes nucléaires…

L'empoisonnement des eaux et la destruction des forêts sont également effectués pour affaiblir l'État ennemi et sa population. D'après le programme des Nations-unies pour l'environnement, l'Afghanistan, qui a connu des décennies de guerre, est l'exemple même des effets dévastateurs des conflits armés sur les écosystèmes, en raison des effets directs des activités militaires, mais également à cause du désordre civil et du vide institutionnel qui ont frappé cet État[7]. Reste que, des dommages post-conflit persistent aussi à défaut de gouvernance environnementale capable de réparer les contrecoups néfastes des combats. Les explosifs de guerre restant ont des répercussions dangereuses sur les populations et les terres agricoles. A ce sujet, Kofi ANNAN, l'ancien Secrétaire Général des Nations-Unies, soutenait que les mines terrestres constituent l'une des pollutions mortelles les plus répandues et les plus durables jamais rencontrées[8].

Un accès aux ressources naturelles limité et dépendant des conflits armés

L'accumulation des dommages environnementaux résultant des conflits a pour inévitable conséquence de contribuer au changement climatique. Ce dernier s'observe notamment par le manque de ressources naturelles telles que les matières premières. Force est de constater que la raréfaction de l'eau au Moyen-Orient a permis aux États et aux acteurs non étatiques d'utiliser l'eau comme une arme[9]. En effet, les ressources naturelles sont parfois exploitées pour soutenir les économies de guerre. Par exemple, à Fao une ville en Irak, le manque d'eau et la crise agricole actuelle sont dus à l'abattage de nombreux dattiers de la région pendant la guerre Iran-Irak à des fins militaires[10]. Cette militarisation de l'eau aggrave grandement la pénurie d'eau et engendre d'autres problèmes environnementaux de forte ampleur. D'autres groupes armés détruisent des infrastructures afin d'affaiblir l'adversaire. A titre d'illustration, en 2017, Mossoul une ville en Irak a été victime d'une attaque par l'Etat Islamique qui a détruit des puits de pétrole. De nombreux produits chimiques ont été directement libérés causant de graves dommages sur l'environnement[11].

[4] Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement Deuxième session Nairobi, 23-27 mai 2016.
[5] GRAYSON (C-L), DEVIDAL (P). When Rain Turns to Dust, Rapport du Comité International de la Croix-Rouge, 2020.
[6] DAGNICOURT (C). La protection de l'environnement en période de conflit armé, Mémoire universitaire, 2018.
[7] PNUE, Afghanistan-Post-Conflict Environmental Assessment, 2003.
[8] Secrétaire général des Nations Unies, Assistance in Mine Clearance, 1994.
[9] WERREL (C-E) et FEMIA (F). « Avec le changement climatique, la menace de nouveaux conflits », UNESCO Courrier, 2018.
[10] GRAYSON (C-L), DEVIDAL (P). When Rain Turns to Dust, Rapport du Comité International de la Croix-Rouge, 2020.
[11]DAHL (R). " La guerre : une cause et conséquence de la crise climatique et personne n'en parle », Mr Mondialisation, 2020.

D'autre part, de nombreux trafiquants profitent du désordre résultant des conflits pour développer leurs activités illégales comme la déforestation ou l'extraction nuisible des ressources naturelles. L'atlas mondial des flux illégaux, publié par Interpol, déclare que la vente des ressources minières et agricoles est la première source de financement du crime organisé et des organisations terroristes actuellement[12]. D'après le rapport de 2018, la criminalité environnementale rapporterait 110 à 281 milliards de dollars par an. En conséquence, les groupes criminels vont œuvrer pour alimenter les conflits et en créer des nouveaux.

Enfin, les zones les plus vulnérables se voient touchées par une forte compétition pour l'accès aux ressources. Cela peut causer des violences entre les habitants, des déplacements de population, des pénuries d'eau et des famines, et par ricochet, un affaiblissement des structures nationales et du pouvoir de l'État[13]. Des organisations terroristes comme l'État islamique d'Irak et de Syrie ont tiré des avantages de cette situation au Moyen-Orient pour attirer des nouveaux membres[14]. Dévastés par une série de catastrophes naturelles suite aux guerres dans cette région, les agriculteurs dans le besoin sont plus enclins à participer aux groupes djihadistes en échange d'un soutien financier, alimentaire et moral. Partant, ces groupes terroristes se substituent directement à l'État incapable de subvenir aux besoins essentiels de sa population. Cela favorise clairement la montée en puissance des groupements terroristes qui assoient leur autorité au sein de la population. L'Etat islamique peut alors capturer les barrages de Mossoul et de Falloujah en Irak, ainsi que les régions irakiennes de Zumar, Sinjar et Rabiah, afin de prendre le contrôle des eaux du Tigre et de l'Euphrate[15].

Il ne fait aucun doute que les activités militaires aggravent le dérèglement climatique et détruisent les écosystèmes. Néanmoins, il convient à présent de souligner que la réciproque est aussi vraie.

L'EFFET CATALYSEUR DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES CONFLITS DANS UNE RÉGION DÉJÀ SOUS TENSION

Le changement climatique, un facteur indirect parmi d'autres sources de conflit

En 2015, les membres du G7 ont commandé un rapport en vue de la COP 21 : « Un nouveau climat pour la paix : agir pour le climat et les risques de fragilité »[16] qui identifie sept menaces liées au changement climatique représentant un danger pour la stabilité mondiale : la concurrence pour les ressources globales, l'insécurité des moyens de subsistance et migration, conditions météorologiques extrêmes et catastrophes, volatilité des prix des denrées alimentaires et des provisions, la gestion des eaux transfrontalières, la hausse du niveau des mers et la dégradation des côtes et les effets non souhaités des politiques climatiques.

Ce rapport n'est pas le premier à alerter sur les conséquences du changement climatique sur la sécurité globale. Des organisations internationales (ex : Conseil de Sécurité des N-U), des chercheurs, des groupes d'experts (ex : GIEC) ont étudié la relation qui relie le changement climatique et les conflits dans le monde. D'après Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN) [17], sur les 20 pays considérés comme les plus vulnérables au changement climatique, 12 se trouvent en situation de conflit. Cependant, les nombreuses recherches sur le sujet ont démontré qu'il n'y avait pas de relation directe et linéaire entre le changement climatique et l'éruption de conflit. En effet, les causes de conflit sont multifactorielles et il est aujourd'hui impossible d'identifier un facteur unique. En revanche, l'impact du changement climatique sur la sécurité collective combiné à d'autres facteurs sociaux, économiques et politiques n'est pas à négliger. Comme le souligne précisément l'Unesco, le changement climatique ne constitue pas la cause directe des conflits. Néanmoins, elle ajoute que ce dernier multiplie les tensions autour des ressources naturelles, et par conséquent, fait augmenter les risques de conflit si rien n'est fait pour atténuer ses effets[18].

D'après le GIEC, il existe plusieurs raisons qui pourraient expliquer pourquoi un conflit ayant indirectement pour cause le changement climatique aurait de plus forte chance d'éclater à tel endroit plutôt qu'à d'autres : un Etat faible, des droits fonciers contestés, un groupe dominant un autre, des migrations… La plus grande difficulté liée au changement climatique est son impact sur les ressources naturelles notamment de base. Un gouvernement est censé répondre aux besoins de sa population : eau, nourriture, emploi… Or le dérèglement climatique a un effet négatif sur la raréfaction des moyens de subsistance, ce qui peut accentuer la malnutrition, le stress hydrique, l'insécurité alimentaire, les maladies, l'appauvrissement des services de santé, les migrations… Si le gouvernement ne peut pas gérer ce problème, cela peut fragiliser le pays et susciter des conflits soit entre communautés locales, soit entre Etats voisins.

[12] NELLEMANN (C) and al. 2018. World atlas of illicit flows. A RHIPTO, INTERPOL and the Global Initiative Against Transnational Organized crime.
[13] FLAUSCH (M). « En fragilisant les populations le changement climatique favorise le terrorisme », EURACTIV.fr, 2017.
[14]SAGHIR (J). "Climate change and conflicts in the middle east and north Africa", Issam Fares for Public Policy and Institutional Affairs, 2019.
[15] Ibid.
[16] RUTTINGER (L) and al. "A new climate for Peace -Taking Action on Climate and Fragility Risks", An independent report commissioned by the G7 members.
[17] ND-GAIN Country Index https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/
[18] WERREL (C-E) et FEMIA (F). « Avec le changement climatique, la menace de nouveaux conflits », UNESCO Courrier, 2018.

Le Moyen-Orient, une zone de conflit fortement touchée par le dérèglement climatique

Si le climat change partout dans le monde, certaines zones géographiques sont plus fortement touchées que d'autres notamment si elles se trouvent dans des zones de conflit. C'est le cas du Moyen-Orient.

Tout d'abord, le cycle de l'eau est intégralement affecté par le changement climatique. Le Moyen-Orient est une des régions la plus fortement soumise au stress hydrique, c'est-à-dire la situation où la demande en eau dépasse les ressources disponibles. Dans la région, ces dernières sont donc très rares d'autant plus qu'on observe une croissance démographique rapide et une urbanisation dans cette zone. D'après les projections et les différents modèles scientifiques[19], dans quelques années, on aura un réchauffement de la planète de 2°C qui entrainerait une réduction des précipitations de 20 à 40% et jusqu'à 60% pour un réchauffement de 4°C. Cela aurait des conséquences plus qu'importantes dans une région où l'eau est quasiment inexistante. Les pluies sont à l'origine d'une compétition accrue risquant d'amplifier les tensions entre l'Irak, la Syrie et la Turquie.

En effet, la Turquie contrôle entièrement les deux grands fleuves qui irriguent l'Irak et la Syrie, c'est-à-dire les sources du Tigre et de l'Euphrate[20]. Même si des accords de répartition ont été signés en 1987 et 1990, il semblerait que la Turquie ne soit pas encline à les respecter au regard de la raréfaction des pluies ces dernières années. De plus, 70 % de la production agricole de la région est pluviale, ce qui rend le secteur très vulnérable aux changements de température et aux précipitations qui touchent plus particulièrement la communauté rurale.

Aujourd'hui, on peut observer qu'au Moyen-Orient presque tous les pays partagent leurs ressources en eau avec leurs voisins, ce qui peut provoquer des tensions entre les Etats sur ces ressources transfrontalières. La communauté du renseignement des Etats-Unis dans un rapport sur les tendances mondiales à l'horizon 2030 explique que : « le fait que de nombreux bassins hydrographiques soient partagés dans les régions les plus durement frappées par le stress hydrique signifie que l'on ne peut pas exclure l'éventualité de conflits interétatiques – en particulier à la lumière des autres tensions durables existant entre bon nombre de ces pays »[21]. Plus des quatre cinquièmes des ressources en eau renouvelables en Syrie proviennent de l'extérieur. La Jordanie partage l'aquifère Azraq avec la Syrie et l'aquifère de Disi avec l'Arabie Saoudite. Le fleuve Jourdain, approvisionné au Liban et en Syrie, est une source d'eau cruciale pour Israël, les territoires occupés palestiniens et la Jordanie. L'Ethiopie construit le Grand Barrage de la Renaissance sur le Nil, ce qui réduit le débit en aval vers l'Egypte de 25%.

Enfin, un des exemples qui fait le plus parler concernant le lien entre changement climatique et conflit est celui de la Syrie. En effet, de nombreux chercheurs ont mis en avant le lien entre la sécheresse provoquée par le réchauffement climatique qui a touché la Syrie de 2007 à 2010 et le déclenchement de la guerre civile syrienne en 2011. Le climatologue, Richard Seager, a déclaré : « Nous ne disons pas que la sécheresse est la cause de la guerre mais qu'elle s'est ajoutée à tous les autres facteurs, contribuant ainsi au conflit »[22]. Cette sécheresse aurait affecté les terres érables provoquant de l'insécurité alimentaire ainsi qu'un exode rural massif. Ces facteurs combinés à un des niveaux d'accessibilité d'eau par tête parmi les plus bas du monde, à une mauvaise gestion des ressources naturelles et à d'autres facteurs sociopolitiques et économiques ont pu catalyser des tensions en Syrie et ainsi provoquer le conflit.

DES SOLUTIONS DIFFICILES MAIS NÉCESSAIRES FACE À UNE CORRÉLATION CONFLITS-CHANGEMENT CLIMATIQUE PERMANENTE

Un droit international humanitaire insuffisant devant les conséquences néfastes des conflits sur l'environnement

Dès les années 1970, les États ont pris conscience de l'importance d'œuvrer pour sauvegarder l'environnement durant les conflits armés. Dès lors, à travers le droit international humanitaire, différentes règles ont été créées afin d'octroyer une protection spécifique à ce domaine victime de la guerre.

Il s'agit tout d'abord de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (la Convention ENMOD) adoptée en 1976.

Néanmoins, elle ne semble pas adaptée pour protéger intégralement l'environnement. En effet, l'article 1 de ce traité dispose que « chaque Etat partie à la présente Convention s'engage à ne pas utiliser à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles des techniques de modification de l'environnement ayant des effets étendus, durables ou graves, en tant que moyens de causer des destructions, des dommages ou des préjudices à tout autre Etat partie ». La limite réside dans le fait que cette obligation s'impose uniquement en cas de conflits interétatiques, mais également qu'aux États parties à cette convention. Cela veut dire qu'il est impossible d'appliquer ce traité en cas de conflits internes, et que les États tiers ou les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale[23] se voient dépourvus de protection légale. En outre, la Convention ENMOD se limite à l'interdiction de « l'utilisation » de techniques de modification de l'environnement, ce qui sous-entend que leur mise au point et leurs préparatifs en vue de leur utilisation ne tombent pas sous le coup de la prohibition[24].

[19] « Le changement climatique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », Banque Mondiale.
[20] TROPES (T) et CORBERAND (C). Le Moyen-Orient survivra t-il au réchauffement climatique ?, 2020.
[21] GARSON (P). « Changement climatique et conflit : une relation compliquée », The New Humanitarian, 2015.
[22] DEMEERSMAN (X). La pire sécheresse depuis 900 ans dans les conflits du Moyen-Orient, 2016.
[23]MOLLARD-BANNELIER (K). La protection de l'environnement en temps de conflit armé, Pedone, 2001.
[24] DAGNICOURT (C). La protection de l'environnement en période de conflit armé, Mémoire universitaire, 2018.

Enfin, il convient de préciser que ce traité, ratifié uniquement par 78 États[25], manque d'universalité. La Syrie, l'Irak, l'Iran, Israël et l'Arabie Saoudite sont des absents notables à cette convention. Seuls Chypre et le Yémen en font partis au sein du Moyen-Orient[26]. Le champ d'application de cette convention est par conséquent considérablement réduit.

Un an plus tard, en 1977, le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève a été créé et vise à protéger l'environnement en tant que victime de conflits armés, à travers deux dispositions. D'une part, le paragraphe premier de l'article 55 du Protocole I dispose que « la guerre sera conduite en veillant à protéger l'environnement naturel contre des dommages étendus, durables et graves. Cette protection inclut l'interdiction d'utiliser des méthodes ou moyens de guerre conçus pour causer ou dont on peut attendre qu'ils causent de tels dommages à l'environnement naturel, compromettant, de ce fait, la santé ou la survie de la population ». Le second paragraphe ajoute que « les attaques contre l'environnement naturel à titre de représailles sont interdites ». D'autre part, l'article 35§3 protège l'environnement en tant que tel : « il est interdit d'utiliser des méthodes ou moyens de guerre qui sont conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causeront, des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel ». Néanmoins, le problème réside dans l'absence de protection en dehors des conflits armés internationaux. En effet, le Protocole II, relatif aux conflits armés non internationaux, ne contient aucune disposition protégeant directement l'environnement[27]. En revanche, 174 pays sont des États parties, ce qui tend à un plus fort universalisme, malgré le défaut d'adhésion d'Israël et du Liban souvent impliqués dans des conflits armés[28]. Il est regrettable de constater que ces dispositions n'ont jamais été reconnues comme un droit international coutumier imposable à tous les États. Conséquemment, ces interdictions, pourtant essentielles à la protection de l'environnement, ne s'appliquent qu'aux États parties au Protocole I. De nombreuses régions sont donc totalement dépourvues de législation environnementale.

Même si les États ont œuvré pour fournir un cadre juridique imposant des restrictions dans la destruction et la dégradation environnementale, il s'avère que le droit international humanitaire est insuffisant au regard des conséquences néfastes des conflits armés sur notre écosystème. Dans cette mesure, il est primordial que les États soient eux-mêmes à l'origine des améliorations futures.

Les perspectives envisageables pour un futur climatique meilleur au Moyen-Orient

En période de conflits, la gouvernance environnementale est bien souvent la dernière des priorités. La première préoccupation des gouvernements fragilisés par les crises est de rétablir la sécurité nationale, de relancer l'économie et de reconstruire les infrastructures et les services essentiels[29]. Dès lors, les initiatives en faveur de la protection de l'écosystème comme la réduction des risques climatiques font défaut. La crise syrienne illustre tout à fait l'idée qu'un gouvernement déstabilisé est par conséquent incapable de réagir face aux répercussions climatiques. Finalement, dissocier les facteurs climatiques des autres facteurs de conflit devient impossible. Il s'agit en réalité d'un problème transversal sur le plan géographique, politique et économique. Pour faire face au changement climatique, il est donc nécessaire que les États prennent ce problème de façon globale, sans l'isoler des autres paramètres[30]. Alice BAILLAT, chercheuse à l'Institut des Relations internationales et stratégiques, précise qu'en Syrie, Daech s'est développé en particulier dans les régions affectées par la sécheresse et où il y a eu un manque total de soutien de la part de l'État[31]. Elle ajoute qu'afin de réduire les risques de radicalisation et de menaces terroristes, les États doivent aider leur population à faire face aux aléas climatiques grâce par exemple à des systèmes d'assurance et de protection sociale[32].

En somme, il est indispensable de prendre des mesures pour atténuer les conséquences du changement climatique. Face à la raréfaction de l'eau, il est impératif d'économiser cette dernière en réduisant les pertes et les gaspillages provoqués par l'Homme. Au Moyen-Orient, la majorité des Etats arabes utilisent des techniques d'irrigation anciennes et inadaptées qui consomment de grandes quantités d'eau[33]. Dès lors, de nouvelles techniques d'irrigation doivent être mis en place puisque la majeure partie de l'eau prélevée pour l'agriculture ne profite à aucune récolte[34]. De plus, même en ville, les réseaux d'adduction en eau potable doivent être améliorés puisque les canalisations sont à l'origine d'impressionnantes pertes d'eau, pouvant s'élever jusqu'à 50% de l'usage réel[35]. Selon Fadi COMAIR, l'hydrodiplomatie est la solution la plus judicieuse afin d'effectuer un partage équitable et une utilisation raisonnable de l'eau, qui pourrait devenir un catalyseur de paix au lieu d'être source de conflit[36].

[15] Ibid.
[26] GRAYSON (C-L), DEVIDAL (P). When Rain Turns to Dust,
Rapport du Comité International de la Croix-Rouge, 2020.
[27] DAGNICOURT (C)., op. cit.
[28] Ibid.
[29] GRAYSON (C-L), DEVIDAL (P). When Rain Turns to Dust, Rapport du Comité International de la Croix-Rouge, 2020.
[30] Interview de ALEX (B) et BAILLAT (A)., « Changement climatique et terrorisme : quelle corrélation ? », Institut des relations internationales et stratégiques, 2017.
[31]Ibid.
[32] Ibid.
[33] MUTIN (G). L'eau quelle perspective pour le Moyen-Orient Arabe : Etats et sociétés de l'Orient-Arabe, 2007.
[34] BONNEFOY (S). Le partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate entre la Turquie, la Syrie et l'Irak, Mémoire universitaire, 2008.
[35] MUTIN (G), op. cit.
[36] Interview de COMAIR (F). « Le changement climatique rend cruciale l'« hydrodiplomatie », La Croix, 2018.

Par une négociation entre les États du Moyen-Orient, l'hydrodiplomatie tend vers la résolution des conflits en éloignant le risque d'une militarisation de l'accès aux sources. En 2015, l'hydrodiplomatie a été mis en place au niveau du bassin transfrontalier de l'Oronte, entre le Liban et la Syrie[37]. L'association Medurable, qui œuvre pour le développement durable dans la région, s'est focalisée en travail conjoint avec l'Unesco sur le Jourdain, le Nil, le Tigre et l'Euphrate. Ces processus prennent des années mais sont sources d'espoir pour cette région.

Enfin, une autre solution repose sur le développement des énergies renouvelables. En 2015, le plan « Dubaï énergie propre 2050 » a été lancé par les Emirats Arabes Unis. L'objectif est de diminuer de 30% sa consommation d'électricité et d'eau d'ici 2030 et de couvrir 75% des besoins énergétiques de la ville avec des énergies vertes d'ici 2050[38]. Au regard de ces projets ambitieux, certains États arabes mettent en avant leurs atouts tirés de l'ensoleillement élevé et des espaces désertiques dépeuplés. Néanmoins, bien que bienvenus, ces efforts semblent loin d'être suffisants pour répondre totalement au réchauffement climatique.

Le changement climatique toujours en débat au Conseil de Sécurité de l'ONU depuis 2007 ?

En 2007, le Conseil de Sécurité de l'ONU a examiné pour la première fois de son histoire l'impact des changements climatiques sur la sécurité dans le monde. Ce débat qui divise énormément les Etats membres de l'organisation est à l'initiative du Royaume-Uni. En effet, la Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, Margareth Beckett, avait pour but de faire prendre conscience aux autres pays les risques et enjeux importants des changements climatiques sur la sécurité globale dans le monde. Cependant, pour la majorité des Etats, le Conseil de Sécurité n'est pas le lieu pour résoudre ce type de questions. Ils ont réaffirmé que la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques restait l'instrument clef de la recherche d'une solution aux changements climatiques.

Depuis cette année 2007, de nombreux acteurs de la scène internationale ont pris position pour cette thèse. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon a assuré que les changements climatiques constituaient une « menace à la paix et à la sécurité internationale ». Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M. Miroslav Jenca a dit en 2020 : « L'urgence climatiques est un danger pour la paix ». Antonio Guterres a affirmé que les conflits actuels étaient « alimentés par la compétition pour le pouvoir et les ressources » et « aggravés par le changement climatique ».

Aujourd'hui, de nombreux Etats plaident pour que le Conseil de Sécurité évalue les risques que fait peser le climat sur la paix et la sécurité internationale et accorde une attention accrue à la lutte contre le changement climatique. A l'opposé, les pays du Sud et la Russie notamment, s'opposent à ce que le Conseil de Sécurité soit saisi de cette question. Malgré de nombreuses années de discussion entre les Etats pour mettre le celui-ci à l'agenda du Conseil de Sécurité, le dérèglement climatique est toujours l'objet d'un débat très controversé au sein de cette organe permanent et montre bien aujourd'hui les limites à la diplomatie multilatérale autour de nouveaux défis.

[37] Ibid.
[38] TROPES (T) et CORBERAND (C). Le Moyen-Orient survivra-t-il au réchauffement climatique?, 2020.